

Concours

F B i

Section/Option

R 0 0 0 0

Epreuve

1 0 1

Matière

0 5 2 9

Note à l'attention de
la direction du SCD

Objet: propositions relatives à la mise en place d'un
dispositif à destination des futurs étudiants de l'Université.

Pièce jointe: Calendrier prévisionnel

Inscrites pleinement dans la politique économique et stratégique de leur établissement, les bibliothèques universitaires ont aujourd'hui vocation à s'ouvrir sur le monde et accompagner l'évolution de notre société. Devenues de véritables lieux de vie, les étudiants n'y viennent plus seulement pour consulter de la documentation, mais aussi et surtout pour travailler, seul ou en groupe, pour se cultiver ou pour se détendre. Consciente des enjeux que représentent le décloisonnement et l'ouverture sur la société, notre université a mis en place une politique d'orientation active en direction des lycéens, formalisée notamment par la validation d'un nouveau règlement intérieur du Service commun de la Documentation (SCD) : nos bibliothèques ont désormais vocation à accueillir des publics extérieurs à l'université, en particulier des lycéens. Afin d'accompagner l'application de ce nouveau règlement, je vous propose un plan de travail en trois étapes : dans un premier temps établir des partenariats et les formaliser, puis réorganiser le SCD

en vue d'accueillir les lycéens, pour enfin organiser des actions de communication à destination de ce public.

① Établir des partenariats et les formaliser

1.1. Cibler les différents acteurs concernés

La toute première étape de ce projet consistera à identifier nos éventuels partenaires et à délimiter la zone géographique à desservir. Des organismes territoriaux tels que le Rectorat, le Conseil Général ou l'Inspection Académique peuvent nous aider à délimiter notre champ d'action et à nous mettre en contact avec les différents établissements du secondaire de l'Académie. Le réseau des professeurs documentalistes doit également être contacté.

1.2. Créer un comité de pilotage du projet

Les principaux acteurs ayant été contactés, nous pourrions dès lors organiser des réunions et établir des partenariats. Les réunions pourront être assez fréquentes pour la mise en place du projet, puis elles deviendront plus espacées dans le temps. Les établissements concernés par le projet étant nombreux, je propose de désigner un comité de pilotage du projet, qui servira d'intermédiaire pour l'ensemble des acteurs. Nous pouvons envisager sur le long terme la mise en place de formations communes aux professeurs documentalistes et à certains personnels du SCD afin d'assurer une continuité pédagogique entre le lycée et l'université.

1.3. Rédiger les différentes conventions entre les établissements :

La rédaction de conventions entre le SCD et les établissements partenaires (et/ou le Rectorat) est une étape essentielle à la réussite de notre projet. En effet, celles-ci serviront de document clé pour les tutelles respectives.

C'est un document qui s'inscrira pleinement dans la politique des établissements partenaires concernés et sur lequel ils pourront s'appuyer. Par ailleurs, l'établissement de conventions apporte une sécurité juridique en cas de litige.

② Réorganiser le SCD en vue d'accueillir les lycéens :

2.1. Repenser les espaces de travail et les horaires d'ouverture

La cohabitation de plusieurs types de publics en bibliothèque pose souvent problème car les usages des uns et des autres peuvent différencier. Diverses études ont montré que les lycéens ont principalement deux types d'usage en bibliothèque universitaire : le travail en groupe dans le cadre des TPE (Travaux Personnels Encadrés) ou des révisions du bac, ou bien le travail individuel, de façon isolée. Nous pouvons repenser l'aménagement de nos espaces en créant, sur le modèle de la Bu. d'Angers, trois types de zones : des zones de silence, des zones de calme et de zones de travail en groupe. Une nouvelle répartition des places est à faire, ainsi qu'une nouvelle signalétique. Par ailleurs, les horaires d'ouverture peuvent être élargis grâce au recrutement de moniteurs étudiants par exemple. Il conviendra de bien observer les usages, les horaires d'affluence de ce nouveau public, ainsi que sa cohabitation avec les étudiants afin de réajuster au fur et à mesure les zones délimitées et les horaires.

2.2. Envisager la mise en place d'un nouveau fonds

Certains SCD, comme par exemple le SCD de l'Université Bretagne Sud, jouent la carte de l'ouverture totale sur la ville et ses différents publics, en proposant un fonds grand public dans leurs locaux. Sans aller jusque là, ne pourrions-nous pas nous inspirer de leur expérience pour créer

un fonds ciblé pour un public de lycéens ? Nous pourrions travailler en collaboration avec les documentalistes des CDI, afin de nous faire prêter des documents, ou bien d'obtenir des conseils d'achats si notre budget s'y prête. Ce fonds contribuerait à rassurer d'une certaine manière les lycéens et à faire le lien entre leur établissement et l'université. La mise en place de ce fonds nécessiterait bien sûr quelques réaménagements et travaux supplémentaires de catalogage et de signalisation. Ce serait un excellent moyen de sensibiliser le personnel du SCD à l'accueil des lycéens, car chacun doit se sentir impliqué dans ce projet.

2.3 Offrir la possibilité d'un tutorat

Le partenariat étudiant-lycéen me semble être une piste intéressante à étudier pour des élèves égarés quant à leur orientation professionnelle, voire même des élèves en voie de déscolarisation. L'expérience du tutorat étudiant menée au SCD de l'université d'Evry-Val-d'Essonne semble avoir des retombées positives sur les jeunes, et a obtenu le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère de la Ville. Sur ce modèle, nous pourrions envisager d'obtenir des fonds auprès des collectivités locales afin de financer les étudiants volontaires. L'avantage d'une telle démarche est qu'il n'y a pas de rupture générationnelle entre lycéens et étudiants.

③ Se faire connaître des lycéens

3.1 Organiser des événements tous publics

Les lycéens peuvent être un public cible pour les différentes manifestations organisées au SCD et à l'université ; je pense notamment aux journées portes ouvertes de l'université, à la fête de la Science, au printemps des Poètes, etc. Nous devons travailler de concert avec le

Concours

F B i

Section/Option

R 0 0 0 0

Epreuve

1 0 1

Matière

0 5 2 9

service culturel de l'Université, ainsi qu'avec le service communication. L'information doit pouvoir arriver jusqu'à dans les lycées par le biais d'affiches et de prospectus, disponibles par exemple dans les CDI et relayés par les enseignants. La pleine réussite de notre projet d'accueil repose beaucoup sur la communication qui en sera faite. Par ailleurs, nous pouvons nous déplacer pour aller rencontrer les lycéens, au salon étudiant par exemple, ou bien directement dans les grands établissements de l'Académie.

3.2 Organiser des visites encadrées

Par l'intermédiaire du Rectorat, nous pouvons organiser des visites encadrées de nos locaux, par petits groupes de lycéens, afin de les familiariser avec le lieu. Ces visites peuvent être l'occasion de faire le point sur leurs connaissances en matière de recherche documentaire, mais aussi de leur présenter leurs droits et leurs devoirs à travers le règlement intérieur. Toute inscription à la bibliothèque devra s'accompagner de la signature de ce règlement afin d'éviter tout débordement. Les visites seront aussi l'occasion de présenter notre fonds loisir s'il est mis en place, ainsi que les différentes zones de travail précédemment définies.

3.3. Recueillir des témoignages pour d'éventuelles améliorations

La mise en place d'un dispositif d'accueil des

lycéens au SCD est un projet à penser sur le long terme. Les premières orientations prises ne seront peut-être pas les bonnes et il sera certainement nécessaire ^{de revoir} certains aspects du projet. La création d'une petite enquête de satisfaction auprès des lycéens comme des étudiants devrait permettre de recueillir des données qualitatives sur le bien-être des uns et des autres à la bibliothèque. Ce type d'enquête s'envisage sur le long terme afin de pouvoir apprécier toute la portée du dispositif. D'autres données statistiques pourront venir compléter ce suivi. L'ensemble des résultats et réponses obtenus pourront être croisés avec ceux obtenus dans les lycées par un même type de suivi. Il appartiendra alors au comité de pilotage de réfléchir aux améliorations qui pourront être apportées par la suite.

Conclusion:

L'accueil de lycéens dans nos locaux représente un nouveau défi pour le SCD, certainement riche de retombées positives en terme de fréquentation. Ce projet ne sera pleinement réussi que s'il s'inscrit dans la politique générale de l'Université et fédère un ensemble de partenaires motivés et impliqués.

Pièce jointe: Calendrier prévisionnel

	Trimestre 1	Trimestre 2	Long terme
- Cibler les acteurs - créer un comité de pilotage - Rédiger les conventions	X		
- Repenser les espaces / horaires - créer un fonds loisirs - Mettre en place un tutorat		X	
- Organiser visites et événements - Réaliser un suivi			X

